

[La mairie](#)

Horaires d'ouverture de l'Hôtel de Ville

- Lundi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- Mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Mercredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Jeudi de de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Vendredi de de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Samedi de 9h00 à 12h00

Horaires d'ouverture du service État-Civil

- Lundi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- Mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- Mercredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- Jeudi de de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- Samedi de 9h00 à 12h00

Permanences

Monsieur le Maire Gautier MAES reçoit sur rendez-vous sur simple demande au **03 22 73 31 00** ou via le formulaire de contact en bas de page.

Nos coordonnées

Mairie de Péronne
Place Louis Daubré
80200 PÉRONNE

Téléphone : [03 22 73 31 00](tel:0322733100)

Formulaire de contact avec votre mairie

Champs obligatoires

Nom

Prénom

Courriel

Service concerné | - Aucun(e) -

Votre demande

Joindre éventuellement un fichier

No file selected

1 seul fichier.

Limité à 2 Mo.

Types autorisés : gif, jpg, jpeg, png, pdf.

Les informations recueillies à partir de ce formulaire sont nécessaires à la gestion de votre demande par notre Structure qui est responsable du traitement de vos données personnelles collectées. Vos données personnelles reçues sont conservées par notre Structure pendant toute la durée nécessaire au traitement de votre demande ou bien pour une durée de 3 mois maximum à compter du dernier contact. Dans la limite de leurs attributions respectives, sont destinataires de tout ou partie des données les services et représentants de notre Structure en charge des réponses aux demandes émises via ce formulaire. Aucun transfert de vos données hors de l'Union européenne n'est réalisé. Les données collectées par la Ville de PERONNE sont utilisées exclusivement pour sa communication, son fonctionnement interne, par ses services destinés aux usagers et ne sont en aucun cas transmises à des tiers sans accord, et sont dans la plupart des cas rendues obligatoires pour le bon traitement des dossiers.

Dans le cadre de la conformité au règlement général Européen sur la protection des données (RGPD) du 25 Mai 2018 sur le traitement des données à caractère personnel, la Ville de PERONNE met à votre disposition cette adresse mail [rgpd@ville-peronne \[dot\] fr](mailto:rgpd@ville-peronne.fr) pour toutes questions relatives à la collecte, au traitement, à la rectification, à la suppression et au stockage de vos données. Vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité ou la limitation de vos données, ou bien vous opposer à leur traitement, en contactant le Délégué à la Protection des Données de notre structure :

- Par voie électronique à l'adresse : [rgpd@ville-peronne \[dot\] fr](mailto:rgpd@ville-peronne.fr);
- Par voie postale à l'attention du Délégué à la Protection des Données et à l'adresse suivante :
Place Louis Daudré, 80200 Péronne.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.